

C'est décidé, je me syndique au SNUipp-FSU !



Sommaire

-
- Page 1 Edito.
- Page 2 Action.
- Page 3 Direction d'école, ZEP, St Maximin, maternelle
- Page 4 Élections paritaires.
- Page 6 promotions, permutations, LCPE, élèves handicapés.
- Page 7 Bulletin d'adhésion.
- Page 8 Ristt, IUFM.

Directeur de la publication
André TOUVIER
Mensuel : n° 158
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire :
0 510 S 07337
Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél. : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34
Email : snu83@snuipp.fr
<http://83.snuipp.fr>

Action, réaction !

Le succès de la journée d'action du 4 octobre confirme et renforce les mobilisations antérieures.

Les alternatives avancées en matière d'emplois, de salaires et de service public tranchent avec le discours creux d'un premier ministre apparu à court d'idées lors de son passage télévisé sur France 2. Avec comme unique objectif la réduction des dépenses, le gouvernement tourne le dos aux aspirations et aux besoins de la population, notamment des plus démunis.

Les salariés, les précaires, les chômeurs ou les retraités, vont avoir de plus en plus de mal à se satisfaire de belles déclarations. Il faut maintenant que la situation évolue vers plus de solidarité et vers une réelle prise en compte des revendications pour l'emploi et les salaires.

La discussion sur le budget à venir va aussi être un moment important pour l'Éducation. Les enseignants expriment depuis trop longtemps leur volonté de disposer des moyens nécessaires pour réussir l'École. Il faut donc que le budget soit à la hauteur de

cette ambition. La rencontre avec le nouvel I.A. du Var sera l'occasion de le rappeler.

La liste noire des tentatives de privatisations s'allonge avec une attaque en règle contre la SNCM. Le SNUipp a apporté son soutien aux personnels en lutte de la compagnie. Cette politique de saccage social est menée à grande échelle, bien au-delà de nos frontières. Elle justifie l'engagement du SNUipp dans la campagne « OMC, 10 ans ça suffit ! », à la veille de la conférence ministérielle à Hong Kong au mois de décembre prochain.

Dans ce contexte, une forte participation de notre profession aux élections paritaires permettra d'envoyer un message clair au ministère comme au gouvernement : nous sommes mobilisés et nous n'entendons pas nous laisser faire.

**Syndiquez-vous,
resyndiquez-vous sans attendre,
Votez et faites voter SNUipp-FSU !**

*Emmanuel TRIGO
secrétaire départemental*



15 000 manifestant(e)s dans les rues varoises le 4 octobre

Frais d'équipement

Le SNUipp s'est adressé au Ministre afin de demander l'ouverture de discussions sur la création d'une prime d'équipement.

"Monsieur le Ministre,
Pour exercer leur métier, les enseignants des écoles ont besoin, aujourd'hui, d'outils multiples.

La mise à jour de nos connaissances, la prise en compte des travaux de la recherche, l'échange d'expériences ... sont devenues des exigences professionnelles. La maîtrise et l'emploi des nouvelles technologies sont désormais intégrés dans notre enseignement. Elles sont également exigées pour la gestion de nos carrières par l'Etat.

Pourtant, tout se passe comme si, naturellement, l'ensemble des dépenses induites par ces nouvelles exigences devaient être assumées par les enseignants eux-mêmes : qu'il s'agisse de l'achat de matériel informatique et de logiciels, d'ouvrages didactiques, d'abonnements à des revues pédagogiques ...

Ces dépenses cumulées, représentent des sommes de plus en plus conséquentes. Nombre d'enseignants ne peuvent pas toujours les assumer, si ce n'est au terme d'un choix et au détriment de dépenses privées.

Cette situation suscite de plus en plus de réactions dans les écoles. Il n'est pas acceptable que les enseignants soient obligés de financer ce qui est indispensable à l'exercice de leur métier.

C'est pourquoi le SNUipp vous demande d'ouvrir rapidement des discussions, sur cette question, afin d'examiner un dispositif de prise en charge de ces dépenses.

Gilles MOINDROT,
Co-secrétaire général
et porte-parole du SNUipp



**Julien
GUIMARD**



**Sylvie
BOURRELY**



**Marc
PLANET**

Continuer dans l'unité

Après la réussite de la mobilisation du 4 octobre dernier, le gouvernement doit répondre.

L'importance et le succès de la journée d'action du 4 octobre, tout comme le soutien très majoritaire de l'opinion, expriment la montée en puissance d'une attente forte de changement de politique économique et sociale. Le gouvernement ne peut l'ignorer et doit faire des gestes concrets qui montrent qu'il entend ces aspirations. Il doit revenir sur un certain nombre de mesures de régression : dans la fonction publique il doit ouvrir sans tarder des négociations salariales ; dans l'Éducation la FSU appelle le ministre à engager une autre politique éducative, ce qui implique d'autres choix budgétaires et l'abandon de la loi Fillon que rejette l'ensemble de la communauté éducative.

**« Montée en puissance
d'une attente forte de
changement de politique
économique et sociale »**

La prestation télévisée du Premier ministre De Villepin sur France 2 n'aura convaincu personne. Bien au contraire. Il s'est livré à une bataille des mots sans parvenir à masquer le refus du gouvernement de renouer le dialogue social sur les thèmes centraux que sont l'emploi (et le contrat nouvelle embauche) ou encore les besoins des services publics. La FSU proposera d'ailleurs une initiative publique de débats autour des besoins de la fonction publique du 21^{ème} siècle.



Ambiance festive dans le cortège FSU de la manifestation toulonnaise.

Le 19 novembre une première manifestation aura lieu à Paris pour la défense du service public

Si le gouvernement ne fait pas les premiers gestes nécessaires et n'engage pas des négociations, la FSU recherchera les conditions de suites unitaires aussi bien au plan interprofessionnel que dans ses champs de responsabilité.

D'ores et déjà, les fédérations de l'éducation, FSU, FAEN, Ferc-CGT, SGEN-CFDT, UNSA-Educ. se sont rencontrées le 7 octobre pour faire le bilan de la mobilisation du 4 octobre. Elles sont résolues à se retrouver dans les prochains jours pour construire ensemble de nouvelles initiatives.

Des profits en pleine forme

Au premier semestre, les grands groupes français engrangent 40,5 milliards d'euros de bénéfices.

France Télécom : 3,4 milliards d'Euros (+226%)

Accor : 0,156 milliards d'Euros (+144%)

Arcelor : 1,937 milliards d'Euros (+124%)

EADS : 0,816 milliards d'Euros (+114%)

Renault : 2,211 milliards d'Euros (+52%)

VU : 1,260 milliards d'Euros (+49%)

Publicis : 0,130 milliards d'Euros (+49%)

Total : 6,287 milliards d'Euros (+44%)

Bouygues : 0,364 milliards d'Euros (+39%)

Crédit agricole : 1,963 milliards d'Euros (+31%)

BNP-Paribas : plus de 3 milliards

Société Générale : plus de 2 milliards

AXA : 2,2 milliards (+31%)

Direction d'école Poursuivre et amplifier le mouvement

Plus de 4400 écoles fonctionnent encore avec une direction vacante. Plus de 40 postes de direction n'étaient pas pourvus après le premier mouvement dans le Var. Dans les écoles, la grève administrative se poursuit.

L'action unitaire du mercredi 21 septembre Place du Théâtre à Toulon a permis de réaffirmer nos exigences et de rappeler que nous continuerons l'action jusqu'à l'obtention de vraies réponses du Gouvernement.

Dans une lettre à l'Intersyndicale, le ministre a expliqué qu'il "souhaite relancer la réflexion et la concertation" et va recevoir, probablement le 14 octobre, les trois syndicats (SNUipp, Se et Sgen), à l'origine de la grève. Cette reprise du dialogue est essentielle pour donner un cadre réaliste et des perspectives crédibles à de futures négociations.

Une réponse à l'action unitaire qui doit se traduire par des mesures concrètes, notamment en matière de temps de décharge pour la direction et le fonctionnement de l'école, de postes de secrétariat, la mise à disposition de matériel (reprographie, informatique, fax etc. ...) et une amélioration de la rémunération. La seule mise en place du dispositif des EVS ne peut répondre aux problèmes posés.

Une adresse est proposée par le SNUipp et le Sgen aux Parents d'Élèves. Les Élections de Parents aux Conseils d'Écoles, moment fort de la vie de l'École sont souvent pour certains la seule et unique occasion de voter. Tous Ensemble, nous pouvons imposer les moyens de la réussite de tous les élèves.

Télécharger l'adresse aux Parents Élèves : <http://83.snuipp.fr/snu/direction/adresseparents1005.htm>

Les directeurs d'école expriment leur ras-le-bol

A l'appel des syndicats, les directeurs d'écoles se sont retrouvés sur la place de l'opéra, pour le...

La longue marche des directeurs d'école

Silencieuse, méconne mais pourtant une vraie grève qui dure depuis 6 ans : la fronde administrative des directeurs d'école protestant contre le non-respect de leur charge de travail s'est invitée hier sur les marches de l'Opéra de Toulon.



Chantal
LOMBARD



Daniel
MADIE

Menaces sur les ZEP : ne pas en rabattre sur nos exigences

Instaurée en 1981, la politique d'éducation prioritaire affiche un bilan contrasté, mais dans l'ensemble positif puisqu'elle a permis que les écarts ne s'accroissent pas ou peu, malgré le contexte de dégradation socio-économique. Pourtant les ZEP sont aujourd'hui menacées. D'abord pour des raisons budgétaires.

De relance en relance, davantage d'écoles ont été labellisées... mais à moyens constants ! Avec pour conséquence une dilution des moyens supplémentaires accordés, déjà insuffisants. Certains en ont donc déduit qu'il fallait recentrer la politique ZEP sur un nombre limité d'établissements. Sans se soucier de ce que deviendraient ceux qui ne seraient plus soutenus dans leur lutte contre l'échec scolaire !

La loi Fillon constitue une autre

menace puisqu'elle substitue à la logique d'aide territoriale celle d'aide aux individus. Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) n'étant pas financé de manière spécifique, ce sont les moyens ZEP qui risquent d'être redéployés !

Enfin, un texte rédigé en catimini (paru au B.O. n° 30 du 25/08/05) lance une expérimentation cette année dans des collèges ZEP/REP et les écoles qui leur sont associées. Il invite les équipes pédagogiques à élaborer des contrats d'expérimentation qui risquent d'aboutir à un enseignement au rabais (accent sur l'acquisition du seul socle commun) et à une déréglementation totale (nouvelles modalités d'organisation des enseignements). L'attribution de moyens supplémentaires pour la rentrée 2006 risque ainsi d'être conditionnée par

l'existence même d'un tel contrat, mais aussi par son évaluation par les IA, selon des critères opaques.

La référence au plan Borloo accentue par ailleurs la logique de traitement des difficultés des élèves à l'extérieur de l'école alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que les ZEP qui réussissent le mieux sont justement celles qui se recentrent sur les apprentissages scolaires au sein de la classe.

La FSU appelle à une véritable relance des ZEP qui permette d'améliorer notablement les conditions de scolarisation des élèves et de travail des personnels, sans en rabattre sur les exigences de formation pour les jeunes concernés.

Maternelle : quel avenir ?

Aujourd'hui la scolarisation des 2 ans recule fortement (de près de 36 % en 1990 à un peu plus de 21 %) et celle des 3 ans n'est pas assurée partout. Les effectifs par classe sont de plus en plus lourds. Les plus jeunes élèves font les frais des restrictions budgétaires actuelles.

Dans le Var, la scolarisation des 2 ans est passée au-dessous des 10% et on trouve encore de nombreuses classes à 28 voire 30 élèves et l'IA a même fermé deux classes en maternelle ZEP où là, pourtant, la scolarisation des 2 ans était quasiment réalisée à 100% et ce, avec des effectifs « raisonnables » !

Le développement de la scolarisation en maternelle a joué un rôle incontestable dans l'amélioration des résultats du système éducatif. Toutes les études réalisées montrent que la

scolarisation en maternelle, y compris dès l'âge de 2 ans, est un facteur de réussite et notamment pour les enfants issus des milieux les plus défavorisés (voir sur le site internet du SNUipp Var). Au delà de l'importance de la socialisation dès le plus jeune âge, ceci est en particulier dû au travail qui est fait sur l'apprentissage du langage. Progressivement les enfants se décentrent d'eux mêmes pour s'approprier le monde qui les entoure, pour comprendre le sens de ce qu'ils viennent faire à l'école. La relation avec la famille est à ce moment fondamentale, il est donc nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil des élèves (encadrement, effectifs, matériel, locaux...) pour donner à l'école maternelle sa véritable dimension et toute son efficacité.

St MAXIMIN

Le SNUipp a rencontré le nouvel IEN.

Le 27 septembre, une délégation du SNUipp (P. Maurin, E. Trigo, B. Suzanna) a rencontré le nouvel IEN de la circonscription. L'occasion de faire le point sur la carte scolaire de rentrée et d'aborder les problèmes locaux rencontrés par les collègues de la circonscription, tels que la sectorisation, les manques en AIS, les langues vivantes et les postes fléchés, entre autres. La section de St Maximin du SNUipp publiera un compte-rendu plus complet de l'entrevue dans les écoles de la circonscription.

Élections paritaires

Comme tous les 3 ans, la profession va élire ses représentant(e)s à la CAPD et à la CAPN.

En décembre 2005, dans tous les départements, les personnels enseignants des écoles seront invités à participer aux élections de leurs délégués du personnel qui siègeront à la future CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale) et à la CAPN (la même, mais Nationale). La CAPD est consultée par l'IA sur tous les problèmes concernant les personnels : titularisation, mouvement,

avancement, changement de département, les différentes listes d'aptitude (direction d'école, intégration PE, Hors-Classe), les départs en stage, les congés de Formation Professionnelle, travail à mi-temps, disponibilité, détachement...

La CAPN est compétente pour les permutations informatisées, l'avancement des détachés, les stages longs...

Votez SNUipp

débattre

rassembler

innover

écouter

avancer

défendre

agir

créer

informer



**Défendre l'école et les enseignants.
Mouvement, promotions, carte
scolaire, stages...**

Élections Paritaires 2005

Les élu(e)s du personnel siègent en CAPD à parité et à égalité face aux représentants de l'administration IA et IEN.

Leur mandat est de 3 ans. Les élu(e)s du SNUipp sont garants, sous votre contrôle, de la transparence et de l'équité.

En décembre 2002, dans le Var, le SNUipp a obtenu 51 % des suffrages et 6 sièges sur 10.

Attention : les modalités modifiées pour les dernières élections sont maintenues :

◆ Les dispositions de la loi Perben qui visent à empêcher certains syndicats minoritaires de déposer des listes. Conformément à ses principes fondateurs, le SNUipp estime que c'est aux électeurs et à eux seuls de choisir leurs représentants.

◆ S'il y a moins de 50 % de votants, il faut organiser un nouveau scrutin.

◆ Les modalités de vote ont été modifiées au fur et à mesure des scrutins précédents : seules les écoles de 8 classes et plus sont sections de vote (5 classes et plus auparavant). Tous les autres collègues votent par correspondance, soit plus des 2/3 des écoles du Var !

Une seule réponse à ces atteintes au droit syndical et à l'expression de la profession

VOTEZ MASSIVEMENT ! VOTEZ SNUipp / FSU à la CAPD et à la CAPN

Pour ceux qui votent par correspondance...

VOTEZ dès réception du matériel !

SOYEZ VIGILANTS

■ Dès le 13 octobre, dans les écoles de 8 classes et plus, le directeur affichera la liste électorale. Vérifiez que vous êtes inscrit(e)s dessus. **Vous voterez le 6 décembre à l'école.**

■ A la rentrée des vacances de Toussaint, ceux qui votent par correspondance recevront leur matériel de vote à leur domicile (votre adresse a dû être vérifiée et confirmée à l'IA).

Votez dès réception du matériel.

En cas de problème, contactez les responsables "Elections professionnelles" à l'Inspection Académique au 04.94.09.55.24 ou 55.23.

Le directeur ne peut pas modifier la liste électorale. Il doit signaler les erreurs ou oublis à l'IA.



Vos élu(e)s SNUipp, présents dans toutes les commissions paritaires, vous défendent face à l'administration dans un souci constant d'équité, de transparence et d'efficacité.



Edith CONTI



Bruno SZANNA



Marie-Pierre LAVIE



Michel FORTUNA

SE DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR L'ÉCOLE.

TOUS POUR L'ÉCOLE, L'ÉCOLE POUR TOUS !



SNU U.
Fédération Syndicale Unitaire



ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS
DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES
DU VAR

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2005
10 TITULAIRES. 20 SUPPLEANTS



Liste présentée par le **SNUipp (FSU)**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
(Fédération Syndicale Unitaire)

1 -TRIGO Emmanuel	P.E. adjoint	École élémentaire Carnot TOULON
2 -BOURRELY Sylvie	Instit. adjointe	École maternelle Grand Chêne ROCBARON
3 -MAUREL Paul	P.E. spécialisé	SEGPA Collège D. Reinhardt TOULON
4 -TOUVIER Raphaèle	P.E. adjointe	École maternelle J. Zay LA SEYNE
5 -SUZANNA Bruno	P.E. titulaire de secteur	École élémentaire Rodeilhac TOULON
6 -CONTI Edith	P.E. spécialisée	Regr. Adapt. Ecole élémentaire Jaures 1 BRIGNOLES
7 -AMET Dominique	Instit. titulaire remplaçant	École maternelle Jaures DRAGUIGNAN
8 -LAVIE Marie-Pierre	P.E. spécialisée	Regr. Adapt. Ecole élémentaire Hugo LA SEYNE
9 -GIRAUD David	P.E. spécialisé	CLIS. Ecole élémentaire applic. Ferry 1 DRAGUIGNAN
10 -MARTINEZ Monique	Instit. titulaire remplaçante	École maternelle Font Pré TOULON
11 -TURCO Cédric	P.E. adjoint	École élémentaire Malraux LA SEYNE
12 -PORTMANN Jean-Pierre	P.E. directeur	École élémentaire Picotières SANARY
13 -CARENA Nathalie	P.E. adjointe	École maternelle St Roch TOULON
14 -LOMBARD Chantal	P.E. directrice	École maternelle Garcin RIANs
15 -GUIMARD Julien	P.E. titulaire de secteur	École élémentaire Giono LA VALETTE
16 -MERVEILLE Catherine	P.E. adjointe	École maternelle Muraire TOULON
17 -GUIGNARD Sarah	P.E. adjointe	École élémentaire St Exupery POURRIERES
18 -PLANET Marc	Instit. titulaire remplaçant	École élémentaire L'Aspe ST RAPHAEL
19 -NOVELLAS Guillaume	P.E. directeur	École élémentaire Jaures 1 CUERS
20 -MEGY Catherine	Instit. directrice	École élémentaire Zunino 2 LA GARDE
21 -MALATESTA Michèle	P.E. directrice	École élémentaire Les îles d'Or HYERES
22 -LOOCK Martial	P.E. spécialisé	Secrétaire CCPE Toulon 3 TOULON
23 -DASPRES Claudine	P.E. adjointe	École maternelle Cantarelle COGOLIN
24 -HELLO Isabelle	P.E. rééducatrice	École élémentaire St Exupery HYERES
25 -CHEF Frédérique	P.E. maître formateur	École élémentaire applic. Ferry 1 DRAGUIGNAN
26 -POGGI Corinne	P.E. psychologue scolaire	École maternelle Picotières SANARY
27 -MADIE Daniel	P.E. directeur	École élémentaire Muraire TOULON
28 -MARTEL Jacqueline	P.E. directrice	École élémentaire MONTFERRAT
29 -BONJARDINI Michel	P.E. spécialisé	École Institut Helio Marin HYERES
30 -FORTUNA Michel	P.E. directeur	École élémentaire Pont de Suve TOULON

**Ne pas utiliser cette page comme bulletin de vote.
Le matériel de vote vous sera adressé par l'IA à l'école
ou à votre domicile (voir page 4)**

Scolariser les élèves en situation de handicap

En trois ans, le nombre d'élèves en situation de handicap, intégrés dans les établissements scolaires a augmenté de 30% dans les écoles et de 70 % dans les collèges et lycées.

A cette rentrée, l'application des principes de la loi du 11 février 2005 sur le handicap peut amener les parents à demander l'admission de leur enfant avant tout examen préalable de leur situation.

Tous les enfants, tous les jeunes ont selon nous leur place à l'École, ceux en situation de handicap comme les autres. C'est donc le devoir de l'institution de créer et de développer les adaptations et les compensations individuelles nécessaires.

Le SNUipp, la FSU sont d'ailleurs signataires du « Manifeste pour le droit à l'école des enfants et des jeunes en situation de handicap ».

Le ministère de l'éducation estime à «4000 ou 5000 » le nombre d'enfants concernés. Pour faire face à cette situation, 8000 ASEH (Aide à l'accueil et à la Scolarisation des Élèves Handicapés), sur contrats précaires, sont annoncés.

Mais on cherche en vain les enseignants supplémentaires, la formation de tous les personnels, les effectifs réduits et le temps de concertation nécessaires...

Une fois de plus, c'est sur les équipes dans les établissements scolaires, que reposera l'essentiel des efforts à accomplir pour rattraper le retard en ce domaine !



**Catherine
MERVEILLE**



**Cédric
TURCO**



**Frédérique
CHEF**

Changer de département

Les candidatures se feront uniquement par iprof.

La note de service concernant les permutations informatisées est publiée au BOEN n°36 du 06.10.05.

Du 7 au 25 novembre 2005 : ouverture du service SIAM pour les inscriptions.

Du 29 novembre au 2 décembre : vous devez récupérer la confirmation de votre demande dans votre boîte I-Prof. Cette confirmation est à retourner, avec les pièces justificatives, à l'IA du Var, **au plus tard le 12 décembre**.

26 janvier 2006 : il est possible d'annuler ou de modifier sa demande (si modification de situation).

Pour les collègues dont le conjoint est muté après le 25 novembre, la demande peut être faite jusqu'au 28 février.

Fin mars 2006 : publication des résultats.

Les éléments de calcul du barème sont détaillés dans cette note de service. Il prend en compte : l'échelon au 31 décembre 2005, l'ancienneté totale dans le département au-delà de 3 ans, en tant que titulaire (au 31.08.2006), les enfants à charge, des points pour rapprochement de conjoint au 31.08.2006 comptabilisés différemment si la séparation est effective ou non effective, le renouvellement du 1^{er} vœu, une majoration de 45 points pour exercice continu depuis 5 ans dans les établissements ou écoles relevant du plan violence.

Pour les collègues dans une situation personnelle, sociale ou médicale grave, une majoration de 500 points peut être accordée, après examen en CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale), puis en CAPN (Nationale). Pour les DOM, renseignez-vous au préalable sur les conditions de vie et de travail.

Nous vous conseillons de nous transmettre la fiche de suivi syndical que vous trouverez sur le site du SNUipp Var : <http://83.snuipp.fr>

Pour plus de précisions sur les modalités ou les conséquences d'une permutation, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp : 04.94.20.87.33.

Liste complémentaire

Des besoins imminents.

Au 6 octobre, aucune des deux IA de l'académie n'avait encore fait appel à la Liste Complémentaire. Dans les Alpes Maritimes, où il n'y avait pas de surnombre, l'IA a fait appel aux personnes ayant demandé un INEAT dans ce département.

Dans le Var, le surnombre était très important, et les collègues sans poste ont été affectés au fur et à mesure des besoins. Au 6 octobre, il n'y avait plus que 2 personnes en surnombre. Il semblerait donc que l'ouverture de la Liste Complémentaire soit imminente. Pourtant, le Recteur ne semble pas vouloir le faire, alors que le besoin s'en fait déjà ressentir dans les Alpes Maritimes. N'hésitez pas à nous contacter pour être informés au jour le jour de l'évolution de la LCPE.

Promotions

CAPD prévues en décembre (PE) et en janvier (Instit).

Vous trouverez dans notre bulletin de novembre les documents concernant les promotions : tableaux d'avancement (instits et PE), fiche de contrôle syndical et diverses explications.

Première étape, vérifiez si vous êtes promouvable :

- ⇒ dans l'année scolaire pour les PE (entre le 1er sept. 2005 et le 31 août 2006)
- ⇒ dans l'année civile 2006 pour les instits.

Retrouvez la date de votre dernière promotion. N'hésitez à contacter le SNUipp.

Avis pour le CAPA-SH

Dossier à retirer du 26 septembre au 25 octobre.

Les candidats devront retirer et déposer leur dossier entre le 26 septembre et le 25 octobre 2005 à l'IA. Les candidats ayant obtenu l'US1 et l'US2 peuvent soit terminer leur CAAPSAIS (US3) jusqu'au 30 juin 2006, soit présenter les épreuves du CAPA-SH. Dans les deux cas, les candidats doivent se renseigner auprès de l'Inspection Académique et formuler par écrit leur demande à bénéficier de ces mesures transitoires.

Bulletin d'adhésion 2005/2006

Mr/Mme/Mlle **NOM** : _____

PRENOM : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de sortie de l'IUFM : _____

Adresse (Domicile) : _____

Code postal _____ **Commune** : _____

Email : _____

Code école 083 _____

Lieu d'exercice : _____

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : __

Nomination : **Titre Définitif ou PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) : _____

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire

Prélèvements fractionnés*

2 3 4 6

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique, dans une fédération renouvée : la
FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-
contre pour m'adresser les publications nationales
éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les
informations professionnelles et de gestion de ma
carrière auxquelles il a accès à l'occasion des com-
missions paritaires et l'autorise à faire figurer ces in-
formations dans des fichiers et des traitements auto-
matisés dans les conditions fixées par les articles 26 et
27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révo-
cable par moi-même dans les mêmes conditions que le
droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :

Signature :

**La cotisation perçue au titre de l'année scolaire
2005/2006 sera déductible des impôts/revenu 2006.**

Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2006.
Les adhérents 2004/05 recevront leur attestation pour les impôts 2005.

Grille de COTISATIONS 2005/2006

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 120 €,
vous aurez droit à une réduction d'impôt de 79,2 €.
Votre cotisation réelle sera donc de 40,8 €.

66 %

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	114
5	120
6	126
7	132
8	138
9	144
10	153
11	159

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	114
4	120
5	126
6	138
7	144
8	156
9	165
10	177
11	186

Pegc	
Echelon	Euros
7	132
8	138
9	144
10	150
11	162
HC 5	183
HC 6	195
Cl ex 3	207
Cl ex 4	216

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 220 E par mois	90
Retraités ayant plus de 1 220 E par mois	102

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	48
Stagiaire PE2 / LC PE	84

PE Hors classe	
HC 5	192
HC 6	198

Disponibilité	78
Mi-Temps	90

Aides Educateurs	60 Euros
Assistants d'Education	51 Euros

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Ces demi-journées d'infos syndicale, organisées par le SNUipp sur le temps de travail, sont ouvertes à tous les collègues syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s. Choisissez la date et le lieu qui vous conviennent.

1/2 JOURNEES D'INFO SYNDICALE

- Bilan rentrée.
- Actualité, actions.
- Questions diverses.



VENDREDI 14 OCTOBRE

A.I.S. (14h à 17h)

École élémentaire Debussy Toulon

SAMEDI 5 NOVEMBRE

LA SEYNE (8h30 à 11h30)

École élémentaire V. HUGO

HYERES (9h à 12h)

École élémentaire les Îles d'Or.

CUERS (8h30 à 11h30)

École élémentaire Jaurès 1

SAMEDI 19 NOVEMBRE

ROUGIERS (9h à 12h)

Salle des fêtes

FREJUS (8h30 à 11h30)

École élémentaire H. Fabre

LA GARDE (8h30 à 11h30)

École élémentaire Zunino 1

Les modèles de lettres aux parents d'élèves et à l'IEN (publiés dans le bulletin de septembre) sont disponibles au SNUipp ou sur le site internet du syndicat.



Paul MAUREL et David GIRAUD

Élections au Conseil d'Administration de l'IUFM

Cette année encore, comme dans tous les IUFM, les PE1 et PE2 auront à élire leurs représentants au Conseil d'Administration de l'IUFM le **JEUDI 17 NOVEMBRE**.

Comme toutes les années, **continuez à faire confiance à la FSU** (majoritaire dans les écoles et dans les IUFM) et à ses syndicats, le SNUipp, le SNES, le SNEP, le SNUEP.

L'année dernière la **FSU avait confirmé sa 1ère place** aux élections en obtenant 4 sièges sur 5 avec 70,3% des voix contre 17,4% pour l'UNSA, 6,9% pour le CSEN et 5,4% pour la FAEN.



Guillaume NOVELLAS



Dominique AMET



Réunion à Toulon le 1er octobre.

Une équipe à votre écoute

Immeuble "Le Rond-point" Avenue Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

E-mail : snu83@snuipp.fr
Téléphone : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34

Permanences

lundi / vendredi 8h 30 à 12 h et 14h à 17 h
mardi / jeudi 8 h 30 à 12 h
mercredi de 9 h à 12 h
IUFM de Draguignan mardi
IUFM de La Seyne mercredi matin et vendredi matin.

Pegc

Secrétaire académique

Bertrand SALOME
La Roque de Bouis v73
Chemin de l'écluse
06580 PEGOMAS

bertrand.salome@wanadoo.fr
Tel : 06.14.63.21.31
Fax : 04.93.40.75.82



Secrétaire général :
Emmanuel TRIGO

Secrétaires adjoints :
Cédric TURCO,
Paul MAUREL

Trésorier : Bruno SUZANNA

Trésorier adjoint :
David GIRAUD

Autres élu(e)s : Dominique AMET, Sylvie COVELLI, Sylvie BOURRELY, Marie-Pierre LAVIE, Monique MARTINEZ, André TOUVIER.